Envoyé en préfecture le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020
Affiché le
ID : 033-213305014-20201007-ARRT202010007-AR

ARRETE DU MAIRE N°2020-10-07

Le Maire de la Commune de Saucats,

Vu le communiqué inter-associatif du 29 avril mis à jour le 16 juin 2020 émis par :

- ADBGV (Association des Directeurs des Bibliothèques municipales et Groupements intercommunaux des villes de France),
- ABD (Association des Bibliothécaires Départementaux),
- ABF (Association des Bibliothécaires de France),
- BbiblioPat (Association ayant pour objectif de créer une communauté de personnes partageant un même intérêt pour le patrimoine des bibliothèques),
- ACIM (Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale),

Et intitulé « Recommandations pour un déconfinement progressifs des bibliothèques ;

Vu le communiqué de la Direction générale des médias et des industries culturelles du Ministère de la Culture en date du 22 juin 2020 intitulé « Aide pour la reprise d'activité et la réouverture au public des bibliothèques territoriales » ;

Vu l'article 27 du décret n°2020-663 du 31 mai 2020 concernant l'obligation du port du masque dans les espaces publics des bibliothèques pour toute personne de 11 ans et plus ;

Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

Considérant la réouverture de la Bibliothèque, 25 avenue Charles de Gaulle, 33650 SAUCATS, à partir du 08 octobre 2020 ;

Considérant l'accessibilité de la Bibliothèque, 25 avenue Charles de Gaulle, 33650 SAUCATS à partir du 08 octobre 2020 ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : A partir du 08 octobre 2020, la Bibliothèque, 25 avenue Charles de Gaulle, 33650 SAUCATS sera ouverte au public ;

ARTICLE 2 : Les mesures sanitaires nécessaires pour faire face à l'épidémie du Covid-19 devront être respectées par les usagers conformément au protocole de mise en place de la phase 2 du déconfinement, joint au présent arrêté.

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Léognan ;
- Madame la Préfète de la Nouvelle-Aquitaine ;
- Le Directeur Général des Services de Saucats

sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saucats, le 07 octobre 2020

Bruno CLÉMENT

MAIRIE de SAUCATS (33650)

Maire de Saucats

Mairie de Saucats, 4 rue Louis Roger GIRAUDEAU 33650 SAUCATS
Tél : 05.57.97.70.20
Mail : mairie@saucats.fr